

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 20 juin 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 18h30.

Sont présents Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 1 personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la séance;
 - 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 3.0 Adoption de l'avis de convocation ;
 - 4.0 Dérogation mineure 2017-03-0001 ;
 - 5.0 Embauche de patrouilleurs pour le programme escouade verte ;
 - 6.0 Période de questions (15 minutes) ;
 - 7.0 Levée de la séance.

182-06.2017 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

183-06.2017 3.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

ADOPTION : 5 POUR

184-06.2017 4.0 DÉROGATION MINEURE 2017-03-0001

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge St-Laurent demande un permis pour l'agrandissement de sa résidence du 110 rue Chanoine-Groulx pour la construction d'un garage et d'une salle d'exercice ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Laurent désire obtenir une dérogation pour diminuer la marge de recul avant (côté rue du Parc) de plus ou moins 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la norme est de 8 mètres et que l'avis public mentionne : de permettre une marge de recul de 5.26 mètres dans la cour avant de la rue du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Laurent est propriétaire de cet emplacement depuis 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été construit en 1981 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 20 avril 2017, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous condition;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 08 mai 2017, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des plans déposés au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2017-03-0001 ;

ET QUE Monsieur St-Laurent doit au soutien de sa demande, une fois les travaux complétés, produire un certificat de localisation et le déposer au dossier pour confirmer la présente dérogation mineure.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire explique que des documents étaient manquants. Des discussions s'en suivent.

185-06.2017 5.0 EMBAUCHE DE PATROUILLEURS POUR LE PROGRAMME ESCOUADE VERTE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 073-03.2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune candidature pour le poste de patrouilleur en environnement du programme 2017 d'Escouade Verte de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond propose de partager avec la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton les services d'un de leur patrouilleur;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de l'Escouade verte de la MRC du Val-Saint-François propose également une candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Madame Agathe Gentili au poste de patrouilleur à raison de quatorze (14) heures par semaine au salaire horaire de quinze dollars (15,00\$) pour une période de dix (10) semaines débutant le 26 juin 2017;

D'autoriser également l'embauche de Madame Caroline Dubois au poste de patrouilleur à raison de trente-cinq (35) heures par semaine au salaire horaire de quinze dollars (15,00\$) pour une période de six (6) semaines débutant le 26 juin 2017;

QUE soit autorisé une dépense estimée à 8 100,00\$ incluant les bénéfices marginaux, l'allocation de kilométrage et la distribution par média poste à toutes les adresses de la municipalité pour informer les citoyens de la visite des patrouilleurs ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la « réserve matières résiduelles » selon le budget 2017.

ADOPTION : 5 POUR

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'intervient.

186-06.2017 7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 18h40.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière